



## EQUITY MARKETS

3 mars 2021

### OFFRE AU PUBLIC (NON-EXEMPTÉE DE L'OBLIGATION DE PUBLIER UN PROSPECTUS)

#### Action Total 2021 (B)

Type d'instrument financier:	Titres de créance de droit français, émis dans le cadre du programme d'émission d'obligations de 20.000.000.000 d'euros de l'Emetteur (chacun un « <b>Titre de créance</b> », ensemble les « <b>Titres de créance</b> »). Les modalités des Titres de créance sont décrites dans le prospectus de base, tel qu'amendé par ses suppléments (le « <b>Prospectus de Base</b> »).										
Emetteur:	<b>NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE</b> , société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg) ayant son siège social au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.182 619 et régie par le droit du Luxembourg. <i>LEI: 549300YZ10WOWPBDW20</i>										
Notation de l'Emetteur:	L'Emetteur n'est pas noté. Le Garant a fait l'objet d'une notation (voir ci-après)										
Agent de Calcul:	<b>NATIXIS</b> Calculation Agent Departement, 40 avenue des Terroirs de France, 75012 Paris, France										
Garant:	<b>NATIXIS</b> , société anonyme à conseil d'administration de droit français ayant son siège social au 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 044 524.										
Notation du Garant:	<i>Dette Long Terme: Standard &amp; Poor's: A+ / Moody's: A1 / Fitch: A+.</i> Ces notations sont celles en vigueur à la date du Term Sheet et peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.										
Agent Payeur Principal:	<b>BNP Paribas Securities Services</b> Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93500 Pantin, France										
Agent Placeur:	<b>Natixis</b>										
Devise:	<b>EUR</b>										
Code ISIN:	<b>FR0014002E04</b>										
Code Commun:	<b>231462694</b>										
Sous-Jacents:	<table border="1"> <thead> <tr> <th>i</th> <th>Action</th> <th>Code Bloomberg</th> <th>Code ISIN</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Total SA</td> <td>FP FP</td> <td>FR0000120271</td> </tr> </tbody> </table>			i	Action	Code Bloomberg	Code ISIN	1	Total SA	FP FP	FR0000120271
i	Action	Code Bloomberg	Code ISIN								
1	Total SA	FP FP	FR0000120271								

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible" des présentes.



Marché:	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.
Marché Lié:	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.
Montant Nominal Total:	<b>EUR 30 000 000</b>
Valeur Nominale Indiquée:	<b>EUR 1 000</b>
Prix d'Emission:	<b>100,00%</b>
Date de Conclusion:	<b>3 mars 2021</b>
Période de Commercialisation:	<b>Du 24 mars 2021 (9h00 CET) au 24 juin 2021 (17h00 CET)</b>
Prix de Commercialisation:	<b>100%</b>
Date d'Emission:	<b>24 mars 2021</b>
Date d'Evaluation:	<b>22 juin 2029</b>
Date d'Echéance:	<b>29 juin 2029</b>

Remboursement Automatique Anticipé:	<b>t</b>	<b>Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)</b>	<b>Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)</b>	<b>Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)</b>
	1	22 juillet 2021	29 juillet 2021	Non Applicable
	2	23 août 2021	30 août 2021	Non Applicable
	3	22 septembre 2021	29 septembre 2021	Non Applicable
	4	22 octobre 2021	29 octobre 2021	Non Applicable
	5	22 novembre 2021	29 novembre 2021	Non Applicable
	6	22 décembre 2021	29 décembre 2021	Non Applicable
	7	24 janvier 2022	31 janvier 2022	Non Applicable
	8	22 février 2022	1 mars 2022	Non Applicable
	9	22 mars 2022	29 mars 2022	Non Applicable
	10	22 avril 2022	29 avril 2022	Non Applicable
	11	23 mai 2022	30 mai 2022	Non Applicable
	12	22 juin 2022	29 juin 2022	Non Applicable
	13	22 juillet 2022	29 juillet 2022	Non Applicable
	14	22 août 2022	29 août 2022	Non Applicable
	15	22 septembre 2022	29 septembre 2022	Non Applicable
	16	24 octobre 2022	31 octobre 2022	Non Applicable
	17	22 novembre 2022	29 novembre 2022	Non Applicable
	18	22 décembre 2022	29 décembre 2022	110,5012%
	19	23 janvier 2023	30 janvier 2023	111,0846%
	20	22 février 2023	1 mars 2023	111,668%
	21	22 mars 2023	29 mars 2023	112,2514%
	22	24 avril 2023	2 mai 2023	112,8348%
	23	22 mai 2023	29 mai 2023	113,4182%
	24	22 juin 2023	29 juin 2023	114,0016%
	25	24 juillet 2023	31 juillet 2023	114,585%
	26	22 août 2023	29 août 2023	115,1684%
	27	22 septembre 2023	29 septembre 2023	115,7518%
	28	23 octobre 2023	30 octobre 2023	116,3352%
	29	22 novembre 2023	29 novembre 2023	116,9186%
	30	22 décembre 2023	29 décembre 2023	117,502%
	31	22 janvier 2024	29 janvier 2024	118,0854%
	32	22 février 2024	29 février 2024	118,6688%
	33	22 mars 2024	2 avril 2024	119,2522%
34	22 avril 2024	29 avril 2024	119,8356%	

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



35	22 mai 2024	29 mai 2024	120,419%
36	24 juin 2024	1 juillet 2024	121,0024%
37	22 juillet 2024	29 juillet 2024	121,5858%
38	22 août 2024	29 août 2024	122,1692%
39	23 septembre 2024	30 septembre 2024	122,7526%
40	22 octobre 2024	29 octobre 2024	123,336%
41	22 novembre 2024	29 novembre 2024	123,9194%
42	23 décembre 2024	30 décembre 2024	124,5028%
43	22 janvier 2025	29 janvier 2025	125,0862%
44	24 février 2025	3 mars 2025	125,6696%
45	24 mars 2025	31 mars 2025	126,253%
46	22 avril 2025	29 avril 2025	126,8364%
47	22 mai 2025	29 mai 2025	127,4198%
48	23 juin 2025	30 juin 2025	128,0032%
49	22 juillet 2025	29 juillet 2025	128,5866%
50	22 août 2025	29 août 2025	129,17%
51	22 septembre 2025	29 septembre 2025	129,7534%
52	22 octobre 2025	29 octobre 2025	130,3368%
53	24 novembre 2025	1 décembre 2025	130,9202%
54	22 décembre 2025	29 décembre 2025	131,5036%
55	22 janvier 2026	29 janvier 2026	132,087%
56	23 février 2026	2 mars 2026	132,6704%
57	23 mars 2026	30 mars 2026	133,2538%
58	22 avril 2026	29 avril 2026	133,8372%
59	22 mai 2026	29 mai 2026	134,4206%
60	22 juin 2026	29 juin 2026	135,004%
61	22 juillet 2026	29 juillet 2026	135,5874%
62	24 août 2026	31 août 2026	136,1708%
63	22 septembre 2026	29 septembre 2026	136,7542%
64	22 octobre 2026	29 octobre 2026	137,3376%
65	23 novembre 2026	30 novembre 2026	137,921%
66	22 décembre 2026	29 décembre 2026	138,5044%
67	22 janvier 2027	29 janvier 2027	139,0878%
68	22 février 2027	1 mars 2027	139,6712%
69	22 mars 2027	30 mars 2027	140,2546%
70	22 avril 2027	29 avril 2027	140,838%
71	24 mai 2027	31 mai 2027	141,4214%
72	22 juin 2027	29 juin 2027	142,0048%
73	22 juillet 2027	29 juillet 2027	142,5882%
74	23 août 2027	30 août 2027	143,1716%
75	22 septembre 2027	29 septembre 2027	143,755%
76	22 octobre 2027	29 octobre 2027	144,3384%
77	22 novembre 2027	29 novembre 2027	144,9218%
78	22 décembre 2027	29 décembre 2027	145,5052%
79	24 janvier 2028	31 janvier 2028	146,0886%
80	22 février 2028	29 février 2028	146,672%
81	22 mars 2028	29 mars 2028	147,2554%
82	24 avril 2028	2 mai 2028	147,8388%
83	22 mai 2028	29 mai 2028	148,4222%
84	22 juin 2028	29 juin 2028	149,0056%
85	24 juillet 2028	31 juillet 2028	149,589%
86	22 août 2028	29 août 2028	150,1724%
87	22 septembre 2028	29 septembre 2028	150,7558%
88	23 octobre 2028	30 octobre 2028	151,3392%
89	22 novembre 2028	29 novembre 2028	151,9226%
90	22 décembre 2028	29 décembre 2028	152,506%
91	22 janvier 2029	29 janvier 2029	153,0894%
92	22 février 2029	1 mars 2029	153,6728%
93	22 mars 2029	29 mars 2029	154,2562%

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



94	23 avril 2029	30 avril 2029	154,8396%
95	22 mai 2029	29 mai 2029	155,423%

Si à l'une des Dates d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t), le **Prix de l'Action**, tel que déterminé par l'Agent de Calcul à cette date, est **supérieur ou égal** au **Prix de Remboursement Automatique Anticipé** alors l'intégralité des Titres de créance, et non seulement une partie d'entre elles, sera automatiquement remboursée à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) correspondante et le Montant de Remboursement Automatique Anticipé par Titre de créance payable à cette date sera un montant en Devise égal au produit (a) de la Valeur Nominale Indiquée et (b) du Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t).

Prix de l'Action:

Désigne le cours de l'Action sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Evaluation à la Date d'Evaluation et à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t).

Prix de Remboursement Automatique Anticipé:

Signifie pour chacune des Dates d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t), le pourcentage du Prix Initial spécifié ci-dessous :

t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Prix de Remboursement Automatique Anticipé
1	22 juillet 2021	Non Applicable
2	23 août 2021	Non Applicable
3	22 septembre 2021	Non Applicable
4	22 octobre 2021	Non Applicable
5	22 novembre 2021	Non Applicable
6	22 décembre 2021	Non Applicable
7	24 janvier 2022	Non Applicable
8	22 février 2022	Non Applicable
9	22 mars 2022	Non Applicable
10	22 avril 2022	Non Applicable
11	23 mai 2022	Non Applicable
12	22 juin 2022	Non Applicable
13	22 juillet 2022	Non Applicable
14	22 août 2022	Non Applicable
15	22 septembre 2022	Non Applicable
16	24 octobre 2022	Non Applicable
17	22 novembre 2022	Non Applicable
18	22 décembre 2022	100,00%
19	23 janvier 2023	100,00%
20	22 février 2023	100,00%
21	22 mars 2023	100,00%
22	24 avril 2023	100,00%
23	22 mai 2023	100,00%
24	22 juin 2023	100,00%
25	24 juillet 2023	100,00%
26	22 août 2023	100,00%
27	22 septembre 2023	100,00%
28	23 octobre 2023	100,00%
29	22 novembre 2023	100,00%
30	22 décembre 2023	100,00%
31	22 janvier 2024	100,00%
32	22 février 2024	100,00%
33	22 mars 2024	100,00%
34	22 avril 2024	100,00%



35	22 mai 2024	100,00%
36	24 juin 2024	100,00%
37	22 juillet 2024	100,00%
38	22 août 2024	100,00%
39	23 septembre 2024	100,00%
40	22 octobre 2024	100,00%
41	22 novembre 2024	100,00%
42	23 décembre 2024	100,00%
43	22 janvier 2025	100,00%
44	24 février 2025	100,00%
45	24 mars 2025	100,00%
46	22 avril 2025	100,00%
47	22 mai 2025	100,00%
48	23 juin 2025	100,00%
49	22 juillet 2025	100,00%
50	22 août 2025	100,00%
51	22 septembre 2025	100,00%
52	22 octobre 2025	100,00%
53	24 novembre 2025	100,00%
54	22 décembre 2025	100,00%
55	22 janvier 2026	100,00%
56	23 février 2026	100,00%
57	23 mars 2026	100,00%
58	22 avril 2026	100,00%
59	22 mai 2026	100,00%
60	22 juin 2026	100,00%
61	22 juillet 2026	100,00%
62	24 août 2026	100,00%
63	22 septembre 2026	100,00%
64	22 octobre 2026	100,00%
65	23 novembre 2026	100,00%
66	22 décembre 2026	100,00%
67	22 janvier 2027	100,00%
68	22 février 2027	100,00%
69	22 mars 2027	100,00%
70	22 avril 2027	100,00%
71	24 mai 2027	100,00%
72	22 juin 2027	100,00%
73	22 juillet 2027	100,00%
74	23 août 2027	100,00%
75	22 septembre 2027	100,00%
76	22 octobre 2027	100,00%
77	22 novembre 2027	100,00%
78	22 décembre 2027	100,00%
79	24 janvier 2028	100,00%
80	22 février 2028	100,00%
81	22 mars 2028	100,00%
82	24 avril 2028	100,00%
83	22 mai 2028	100,00%
84	22 juin 2028	100,00%
85	24 juillet 2028	100,00%
86	22 août 2028	100,00%
87	22 septembre 2028	100,00%
88	23 octobre 2028	100,00%
89	22 novembre 2028	100,00%
90	22 décembre 2028	100,00%
91	22 janvier 2029	100,00%
92	22 février 2029	100,00%
93	22 mars 2029	100,00%

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



	<table border="1"> <tr> <td>94</td> <td>23 avril 2029</td> <td>100,00%</td> </tr> <tr> <td>95</td> <td>22 mai 2029</td> <td>100,00%</td> </tr> </table>	94	23 avril 2029	100,00%	95	22 mai 2029	100,00%
94	23 avril 2029	100,00%					
95	22 mai 2029	100,00%					
Montant de Remboursement Final:	<p>Le Montant de Remboursement Final par Titre de créance payable à la Date d'Echéance sera un montant en Devise calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :</p> <p><b>Cas 1:</b> Si le <b>Prix Final</b> à la Date d'Evaluation est <b>supérieur ou égal</b> à <b>100,00%</b> du <b>Prix Initial</b>, alors:</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeur Nominale Indiquée x 156,0064%</b></p> <p><b>Cas 2:</b> Si le <b>Prix Final</b> à la Date d'Evaluation est <b>inférieur</b> à <b>100,00%</b> du <b>Prix Initial</b>, alors:</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Cas 2a:</u> Si l'Événement Activant n'a pas eu lieu:</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeur Nominale Indiquée x 100,00%</b></p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Cas 2b:</u> Si l'Événement Activant a eu lieu:</p> <p style="text-align: center;"><b>Valeur Nominale Indiquée x (100,00% - P)</b></p> <p>Avec <math>P = 100,00\% \times \text{Max}(100,00\% - \text{Performance Finale}; 0)</math></p> <p>Performance Finale: Prix Final / Prix Initial</p>						
Prix Initial:	Désigne, la moyenne arithmétique des Prix de l'Action sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Evaluation pour chacune des Dates renseignées dans la Période d'Observation.						
Période d'Observation:	<table border="1"> <thead> <tr> <th>t</th> <th>Date d'Observation(t)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>24 mars 2021</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>24 juin 2021</td> </tr> </tbody> </table>	t	Date d'Observation(t)	1	24 mars 2021	2	24 juin 2021
t	Date d'Observation(t)						
1	24 mars 2021						
2	24 juin 2021						
Prix Final:	Désigne, le Prix de l'Action sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Evaluation à la Date d'Evaluation.						
Heure d'Evaluation:	Désigne l'Heure de Clôture Prévue.						
Evènement Activant:	L'Évènement Activant a lieu si, lors d'un Jour de Détermination de l'Activation pendant la Période de Détermination de l'Activation, le Prix de l'Action à l'Heure d'Evaluation de l'Activation est <b>inférieur</b> à la <b>Barrière Activante</b> .						
Barrière Activante:	La Barrière Activante est égale à <b>50,00%</b> du Prix Initial						



Jour de Détermination de l'Activation:	Désigne chaque Jour de Bourse Prévu pendant la Période de Détermination de l'Activation.
Période de Détermination de l'Activation:	Désigne la période qui commence à la Date de Début de la Période d'Activation (incluse) et finit à la Date de Fin de la Période d'Activation (incluse).
Date de Début de la Période d'Activation:	La Date d'Evaluation
Date de Fin de la Période d'Activation:	La Date d'Evaluation
Heure d'Evaluation de l'Activation:	Désigne l'Heure de Clôture Prévue sur le Marché concerné.
Convention de Jour Ouvré:	Convention de Jour Ouvré Suivant
Jour Ouvré:	TARGET
Jour de Bourse Prévu:	Conformément à la Modalité 16
Heure de Clôture Prévue:	Conformément à la Modalité 16
Dérèglement de la Couverture:	Non Applicable
Augmentation des Coûts de Couverture	Non Applicable
Droit applicable:	<b>Droit Français</b>
Règlement-livraison:	Euroclear France
Cotation:	Il est demandé à ce que les Titres de créance soient cotés sur Luxembourg Stock Exchange
Notation:	Aucune
TEFRA Rules:	Non Applicable
Eligibilité à l'Eurosystem:	Non
Formes des Titres de créance:	Titre de créance au porteur
Représentant de la Masse:	<b>F&amp;S Financial Services SAS</b> 13 rue Oudinot 75007 Paris
Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre de créance payé lors du	Conformément à la Modalité 16

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5f), pour illégalité (Modalité 5(k) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (8) :	
Documentation:	<p>Les Conditions Définitives préparées en lien avec le présent Term Sheet doivent être lues conjointement avec le Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre les informations figurant dans le Term Sheet et les Conditions Définitives ces dernières prévaudront. Les termes en majuscules qui sont utilisés dans ce Term Sheet mais qui n'y sont pas définis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus de Base.</p> <p>Le Prospectus de Base (y compris tout document qui y est incorporé par référence) est disponible sur le site internet de Natixis (<a href="https://cib.natixis.com/home/pims/prospectus#/prospectusPublic">https://cib.natixis.com/home/pims/prospectus#/prospectusPublic</a>). Le Prospectus de Base est également disponible sur le site internet de l'AMF (<a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>).</p> <p><i>L'attention des investisseurs est attirée sur les deux communiqués de presse suivants publiés le 9 février 2021 par Natixis et le communiqué de presse suivant publié le 9 février 2021 par BPCE. Il est recommandé aux investisseurs de les lire attentivement avant de prendre une décision d'investissement en rapport avec les Obligations/Warrants. Ces communiqués se rapportent aux résultats annuels 2020 de Natixis et à la réaction de Natixis suite à l'annonce par BPCE de son intention de déposer une offre publique sur les actions Natixis et à l'annonce de la BPCE de simplification de son organisation et du dépôt d'une offre publique sur les actions Natixis (liens disponibles ci-dessous).</i></p> <p><a href="https://pressroom.natixis.com/assets/210209-natixis-resultats-4q20-natixis-cp-pdf-ff7e-b09b6.html?lang=fr">https://pressroom.natixis.com/assets/210209-natixis-resultats-4q20-natixis-cp-pdf-ff7e-b09b6.html?lang=fr</a></p> <p><a href="https://pressroom.natixis.com/assets/210209-annonce-bpce-natixis-cp-pdf-d876-b09b6.html?lang=fr">https://pressroom.natixis.com/assets/210209-annonce-bpce-natixis-cp-pdf-d876-b09b6.html?lang=fr</a></p> <p><a href="https://newsroom.groupebpce.fr/actualites/groupe-bpce-natixis-f649-7b707.html">https://newsroom.groupebpce.fr/actualites/groupe-bpce-natixis-f649-7b707.html</a></p>
Périodicité de valorisation:	Quotidienne et, si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Publication de la valorisation:	Publication du cours tous les jours et mise à la disposition du public en permanence sur le site internet <a href="http://www.equityderivatives.natixis.com">www.equityderivatives.natixis.com</a> .
Informations sur le Prix	Bloomberg Reuters SIX Telekurs
Marché secondaire:	NATIXIS pourra fournir un prix indicatif des Titres de créances aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%.
Double valorisation:	Une double valorisation est établie par Refinitiv (ci-après la « Société » sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.
Restrictions de vente:	<p><b><u>Offre au public en France.</u></b></p> <p>Les Titres de créance sont offerts au public en France. En dehors de ce pays, les Titres de créance feront l'objet d'un placement privé (offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus) exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés, tels que définis par le Règlement</p>

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



	<p>Prospectus, et en Suisse conformément aux restrictions de vente décrites dans le Prospectus de Base.</p> <p><b>Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Prospectus de Base.</b></p>
<p>Considérations fiscales américaines:</p>	<p>Les Titres de créance ne doivent pas être considérés comme des Titres de créance Spécifiques (tels que définis dans le Prospectus de Base) pour les besoins de la section 871(m) du Code des impôts américain.</p>
<p>Typologie de commercialisation:</p>	<p>La contrepartie achète les Titres de créance:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Pour son compte propre.</li> <li><input type="checkbox"/> Pour ses clients dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour les commercialiser auquel cas les stipulations de la convention-cadre de distribution conclue entre NATIXIS et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront à la distribution des Titres de créance.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour les utiliser comme valeurs de référence dans les contrats d'assurance vie libellés en unité de compte auquel cas les stipulations de la convention-cadre de référencement entre NATIXIS et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront.</li> </ul>
<p>Gouvernance des Produits MiFID II/Marché Cible :</p>	<p><b>Investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement</b> - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres de créance, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres de créance comprend les investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « <b>MiFID II</b> ») ; (ii) tous les canaux de distribution des Titres de créance à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés ; et (iii) les canaux de distribution des Titres de créance aux investisseurs de détail suivants sont appropriés – le conseil en investissement, la gestion de portefeuille, les ventes sans conseil et les services d'exécution simple, sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas. Le produit est incompatible pour les investisseurs en dehors du marché cible indiqué ci-dessus. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres de créance (« un distributeur ») devra prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres de créance (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés, sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas.</p>
<p>Information concernant le paiement de commissions et autres rémunérations :</p>	<p>L'acheteur ou, selon le cas, tout autre intermédiaire déclare et accepte qu'il peut diffuser entièrement à ses clients l'existence, la nature et les montants de toute commission ou autres rémunérations perçues ou versées par NATIXIS (incluant, selon le cas, les rémunérations avec rabais) conformément à l'application de la réglementation et aux lois applicables, incluant toute législation, réglementation et/ou règles relatives à la transposition de MIFID II, ou tel qu'il pourrait s'appliquer dans toute autre législation hors EEE et Royaume-Uni. Une commission pourra être</p>

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



	<p>versée par NATIXIS, agissant en tant que producteur au sens donné par MIFID II, à un tiers. Celle-ci pourra être versée sous forme de commission up-front et/ou de commission sur la durée. La commission ou rémunération perçue dans la durée doit s'accompagner d'une amélioration du service sur la même durée. L'intermédiaire est responsable du respect des dispositions réglementaires qui lui sont applicables concernant la justification et la transparence de cette rémunération à ses clients.</p> <p>Le détail est disponible sur simple demande auprès de votre contact commercial.</p>
Commissions et frais :	<p>Une commission de distribution ponctuelle sera versée, qui pourra atteindre un montant maximum annuel de 1% du montant nominal des Titres de créance placés. Le paiement de cette commission pourra être effectué par une diminution du prix de souscription ou par un règlement au moment de l'émission (ou de la fin de période de commercialisation, le cas échéant)</p>
Coûts et frais MIFID II:	<p>Nous vous informons que des informations génériques sur les coûts et charges associées à certains de nos produits (produits vanille) et services sont disponibles sur le site internet de NATIXIS CIB (<a href="https://cib.NATIXIS.com">https://cib.NATIXIS.com</a>). Veuillez également noter que les informations détaillées sur l'ensemble des produits financiers sur lesquels vous souhaitez effectuer une transaction avec nous, les risques sous-jacents et scénarios de performance ainsi que, dans les cas prévus par la réglementation MIFID II / PRIIPS, des informations complémentaires sur les coûts et charges sont disponibles sur notre portail client (accès disponible sur simple demande auprès de votre correspondant NATIXIS habituel).</p> <p>NB : Pour les maturités inférieures à un an, les coûts évoqués ci-dessus correspondent aux coûts à maturité (non annualisés).</p>
Facteurs de risques :	<p>Les Titres de créance peuvent être remboursés en-dessous du pair et le montant de remboursement peut varier considérablement en fonction des conditions de marché. Tout montant dû au titre des Titres de créance porte le risque de crédit de l'Emetteur, et le cas échéant, du Garant.</p> <p><b>Se référer au Prospectus de Base et, le cas échéant, au résumé des Conditions Définitives pour plus d'informations sur les facteurs de risque.</b></p>
Avertissement :	<p>Ce document est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de Natixis et ne sauraient être transmises à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis. Il ne doit être remis ou copié à l'intention d'aucune autre personne que son destinataire original pour quelque usage que ce soit.</p> <p>Ce document ne doit pas être interprété comme créant une obligation par laquelle l'Emetteur (et, le cas échéant, le Garant) s'engage à offrir, souscrire, vendre ou proposer un produit ou un service ou comme ayant un effet obligatoire d'une quelconque manière pour l'Emetteur (ou le cas échéant, le Garant).</p> <p>Par la présente, le(s) destinataire(s) reconnaît(ssent) expressément que ce document n'est pas communiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dans le cadre de la fourniture par l'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) d'un conseil en investissement ;</li> <li>• dans le cadre de la fourniture par l'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) d'un service de gestion de portefeuilles pour compte de tiers ;</li> <li>• dans le cadre d'un démarchage bancaire et financier effectué ; par l'Emetteur (ou le cas échéant, le Garant) ; ou</li> </ul>



- plus généralement, dans le cadre d'un service bancaire ou d'un service d'investissement.

La distribution, la possession ou la remise de ce document, vers ou à partir des certaines juridictions peut être limitée voire interdite par la réglementation et les lois applicables. Ainsi les personnes ou entités ayant reçu ce document doivent s'assurer et déclarent qu'elles ont connaissance et respecteront les limitations ou les interdictions précitées. L'Emetteur, le cas échéant, le Garant, leurs sociétés mères, leurs filiales, ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs déclinent toute responsabilité (qu'elle soit contractuelle, civile ou de toute autre nature) à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant la distribution, la possession ou la remise de ce document dans, vers ou à partir de toute juridiction.

Ce document ne peut être distribué à aucune personne aux Etats-Unis d'Amérique ou à toute personne américaine, ni à aucune personne au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon ou toute autre juridiction où sa distribution est limitée voire interdite conformément à la réglementation et aux lois applicables. Voir également le paragraphe « Restrictions de vente » ci-dessus.

Ce document ne constitue pas une offre d'achat, de vente ou de souscription ou une invitation à acheter, vendre ou à souscrire tout instrument financier et n'est pas une recommandation personnalisée ou générale d'investissement. Ce document ne doit pas être interprété comme créant une obligation pour l'Emetteur (et, le cas échéant, le Garant) de réaliser la transaction envisagée sous réserve des termes et conditions décrits dans le présent document.

Investir dans les Titres de créance nécessite une expérience et une connaissance des transactions sur les marchés de capitaux et des Titres de créance afin d'évaluer les avantages et les risques liés à un investissement dans les Titres de créance. Les investisseurs potentiels ne devront prendre leur décision d'investir qu'après une Titres de créance approfondie des informations contenues dans le Prospectus de Base et les Conditions Définitives. Avant de procéder à toute décision d'investissement dans les Titres de créance, tout investisseur potentiel doit obtenir tous les conseils (internes ou externes) qu'il considère souhaitables ou nécessaires de ses conseils quant aux aspects financiers, juridiques, réglementaires, fiscaux, comptables et connexes d'un investissement dans les Titres de créance en vue de vérifier que l'investissement dans les Titres de créance est adapté à ses objectifs et contraintes d'investissement et d'obtenir une évaluation indépendante des risques et des avantages d'un investissement dans les Titres de créance.

L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) ne pourra être tenu responsable de toute perte financière ou de tout dommage direct ou indirect lié à une décision d'investissement prise sur la base des informations indiquées dans ce document et il ne doit pas être considéré comme ayant fourni un service, en particulier, un service d'investissement.

Sauf dans les cas où la loi ou la réglementation applicable en dispose autrement, l'Emetteur (et, le cas échéant, le Garant) n'est pas tenu de vérifier ni d'analyser la pertinence, l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations, y compris réglementaires ou fiscales, figurant dans ce document. Par conséquent, l'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) quant à la pertinence, l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations, des



projections ou des hypothèses qui y figurent. En particulier, il n'a pas été tenu compte pour les besoins de ce document des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de l'Emetteur (ou le cas échéant, du Garant). L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) ne saurait donc être tenu responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers.

Les informations sur les prix, les marges et le sous-jacent concerné sont purement indicatives et sont susceptibles d'évoluer en fonction, entre autres, des conditions de marché et de toute hypothèse qui serait utilisée pour les besoins de l'établissement de ce document. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas des indicateurs de prévision fiables et ne préjugent donc pas des performances futures. Ces informations peuvent être modifiées ou retirées par l'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) à tout moment sans préavis.

Sauf stipulation contraire, les informations contenues dans ce document seront remplacées, modifiées et/ou complétées dans leur intégralité par les Conditions Définitives préparées par l'Emetteur (ou le cas échéant, le Garant) ou son conseil.

Tout droit et obligation, de nature contractuelle ou autre, résulteront uniquement des Conditions Définitives et non de ce document.

L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant), ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs déclinent, dans la mesure permise par la loi, toute responsabilité (qu'elle soit contractuelle, civile ou de toute autre nature) à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les informations contenues dans ce document.

L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) décline toute obligation de mettre à jour ce document ou d'informer le destinataire ou toute autre personne de tout changement concernant les informations contenues dans ce document ou de toute circonstance susceptible d'impacter les informations contenues dans ce document.

NATIXIS est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. NATIXIS est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.